

Adresse de la société populaire d'Arcq (ci-devant Saint-Jean-de-Maurienne, Mont-Blanc), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Arcq (ci-devant Saint-Jean-de-Maurienne, Mont-Blanc), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 528;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21712_t1_0528_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

5

La société d'Arcq [Arc, ci-devant Saint-Jean-de-Maurienne], **département du Mont-Blanc, demande à la Convention de lui conserver la liberté de la presse et le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.**

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[*La société populaire d'Arcq à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (11)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens représentans,

Pendant toutes les crises qui agitent la république, c'est vers la Convention que se tournent les regards des amis de la patrie. C'est elle qui ranime leur espérance; elle est le centre commun ou vont aboutir leurs vœux; c'est donc à vous, Représentans, habitués à sauver la liberté, que s'adresseront avec confiance les jacobins d'Arcq.

Sentinelles de la révolution pourrions nous garder le silence quand nous apercevons le danger? Ne devons nous pas émettre notre opinion sur les conséquences des principes qu'on voudrait étendre ou combattre pour ramener la tyrannie? Eh bien! nous allons parler. Nous vous demandons la liberté de la presse dans le même sens que nos frères d'armes vous demandent des bayonnettes; pour combattre nos ennemis et non pour les défendre.

Nous vous demandons la conservation du gouvernement révolutionnaire jusques à la paix; non dans le sens de Robespierre dont nous execrons la mémoire; non dans celui des égorgeurs que nous détestons, des fripons que nous démasquons; des intrigants que nous déjouons; mais dans le sens de la justice qui reprime les malveillans, séquestre les suspects et fait partager aux conspirateurs la terreur que les François libres portent dans les rangs des esclaves qui les combattent; la conservation enfin d'un gouvernement qui protège les sociétés populaires et assure le droit sacré de pétition.

Ils se tromperoient ces êtres impurs qui s'agitent quelques instans, à l'aide des vapeurs méphitiques, élevées de la tombe des triumvirs; ils se tromperoient les feuillans, les modérés, les aristocrates; s'ils se flattoient d'un succès, la Convention nationale auroit bientôt détruit leurs trophées; du haut de la montagne partiroit un éclair qui les réduiroit en poudre.

Ralliés autour des principes sacrés qui doivent faire notre bonheur, nous jurons de les défendre ou de nous ensevelir sous les décombres des droits de l'homme. Vive la Convention, vive la République, vivent les vrais Jacobins, les purs Jacobins.

(10) P.-V., XLIX, 45.

(11) C 325, pl. 1412, p. 40. *Bull.*, 18 brum.

Extrait des procès verbaux de la société populaire séante à Arcq, département du Mont Blanc, du 25 vendémiaire an 3^e de la république française une, indivisible et démocratique.

La société ayant ouï lecture de l'adresse cy-devant, présenté par un membre, en a adopté la rédaction, et arrêté l'envoi à la Convention nationale.

DUCOUDRAY, *président*, MAZUC, NOVELLY, ANDRÉ, *secrétaires*.

6

Les citoyens de la commune d'Hesdin [Pas-de-Calais] **et les autorités constituées protestent de se rallier dans tous les temps à la représentation nationale et s'écrient, dans un patriotique enthousiasme, que les chartes de la liberté ne sont point dans des appartemens, mais qu'elles sont vivantes dans les coeurs de tous les Français.**

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*Les citoyens de la commune d'Hesdin et les autorités constituées, à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (13)

Représentans du peuple.

Grâces immortelles vous soient rendues; vous venez d'écraser les derniers ennemis de la liberté française, l'esprit de trouble et de faction qui creusa le tombeau de toutes les républiques.

Votre sublime adresse au peuple qui vous a confié ses destinées, les a fixées pour jamais, elle a été pour nous ce qu'est pour la nature l'astre bienfaisant de la lumière: en éclairant notre intelligence sur nos plus chers intérêts, elle a réchauffé dans nos coeurs le feu sacré du patriotisme que les brigands avoient essayé de glacer par la terreur.

Ils ne sont plus à craindre ces hommes qui n'ont jamais aimé de la révolution que ses mouvemens irréguliers et ses agitations nécessaires; ces hommes qui, par une habitude criminelle de l'intrigue et de la licence, se sont fait un besoin insatiable de la domination, du trouble et des discordes civiles; ces hommes qui, parce qu'ils sont devenus désormais incapables de supporter le joug paisible et honorable des lois, ne veulent que des insurrections et ne cessent de conspirer en faveur de l'anarchie, avec plus d'audace que les patriotes vertueux ne conspiraient en 1792 contre le despotisme.

Non, ils ne sont plus à craindre ces artisans des désordres et de mensonge sous les déguisements qui cachent leurs passions viles et

(12) P.-V., XLIX, 45.

(13) C 324, pl. 1394, p. 2. *Bull.*, 18 brum.; *M. U.*, XLV, 314-315.